

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 17 janvier 2019 à 19h30 à la salle du Conseil située au 3<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et François Leduc, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absent monsieur le conseiller Jean-François Poirier.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **19-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

#### **19-01-002 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 17 janvier 2019.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 et des deux séances extraordinaires du 19 décembre 2018
4. Période de questions/intervenants
5. Administration générale / Service du greffe
  - 5.1 Règlement 18-139 établissant la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil – Adoption
  - 5.2 Règlement 18-140 décrétant un programme d'aide à la rénovation des façades commerciales (2019-2020-2021) – Adoption
  - 5.3 Règlement d'emprunt 19-141 pour la mise aux normes des installations septiques sur le territoire – Avis de motion et dépôt du projet
  - 5.4 Règlement 12-92-3 modifiant le règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés – Avis de motion et dépôt du règlement
  - 5.5 Vente des immeubles pour le non-paiement de la taxe foncière – Transmission de la liste et représentation par la directrice générale
  - 5.6 Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry – Nomination de la directrice générale pour l'année 2019
  - 5.7 Taxibus Beauharnois-Salaberry – Adhésion de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague pour l'année 2019
  - 5.8 Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés (2019-2023) – Adoption
  - 5.9 Aménagement du parc derrière l'église
    - 5.9.1 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux
    - 5.9.2 Officialisation du nom du parc – Demande à la Commission de toponymie du Québec
  - 5.10 Programme Emplois Été Canada 2019 : Demande de financement pour un poste d'ouvrier (travaux publics) – Autorisation
  - 5.11 Comptes à payer

- 5.12 Destruction de documents d'évaluation foncière périmés – Autorisation à Leroux, Beaudry, Picard et associés inc
- 6. Sécurité publique, incendie et civile
  - 6.1 Ajustement du coût des services de la Sûreté du Québec pour l'année 2019
  - 6.2 Nomination du directeur du service de sécurité incendie pour l'année 2019
  - 6.3 Système d'alertes aux citoyens – Autorisation de signature d'une entente avec Omnivigil
- 7. Varia
  - 7.1 MELCC – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles : Subvention 2018
- 8. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**19-01-003 APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 ET DES DEUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 et des deux séances extraordinaires du 19 décembre 2018, tels que déposés.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

**19-01-004 RÈGLEMENT NUMÉRO 18-139 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL – ADOPTION**

**ATTENDU** que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est déjà régie par un règlement prévoyant la rémunération et le remboursement des dépenses des élus municipaux (règlement numéro 10-71);

**ATTENDU** l'entrée en vigueur en 2017 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL-122);

**ATTENDU** que le PL-122 modifie la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LTEM);

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite remplacer le règlement numéro 10-71;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par M. Jean-François Poirier lors de la séance ordinaire du conseil du 10 décembre 2018;

**ATTENDU** le dépôt et l'adoption du projet de règlement lors de la séance du 10 décembre 2018;

**ATTENDU** l'avis public comportant le résumé du projet de règlement, affiché le 20 décembre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 18-139 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**19-01-005 RÈGLEMENT NUMÉRO 18-140 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES – ADOPTION**

**ATTENDU** que les articles 85.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ. Chapitre 19) permettent au conseil d'adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'il délimite;

**ATTENDU** que le conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de reconduire ce programme ayant pour but de susciter la redynamisation et l'embellissement du noyau villageois, le maintien et la venue de nouveaux commerces et d'accroître la vitalité économique du secteur visé en favorisant la mise en valeur de la rue Principale et de ses bâtiments commerciaux;

**ATTENDU** le dépôt du règlement et l'avis de motion donné par M. Christian Brault lors de la séance ordinaire du conseil du 10 décembre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 18-140 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**19-01-006 RÈGLEMENT NUMÉRO 19-141 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 320 000 \$ AUX FINS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 19-141 décrétant un emprunt au montant de 1 320 000 \$ aux fins de financement du programme d'aide élaboré par la Municipalité et visant l'octroi de subventions sous forme d'avances de fonds aux citoyens concernés par l'obligation de mettre aux normes leurs installations septiques.

M. Paul Lavallière dépose ledit projet de règlement.

**ADOPTÉ**

**19-01-007 RÈGLEMENT NUMÉRO 12-92-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 12-92 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Julie Baillargeon qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 12-92-3 modifiant le *Code d'éthique et de déontologie des employés* afin d'y modifier une disposition relative aux drogues illicites.

Mme Julie Baillargeon dépose ledit projet de règlement.

**ADOPTÉ**

**19-01-008 VENTE DES IMMEUBLES POUR LE NON-PAIEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE – TRANSMISSION DE LA LISTE ET REPRÉSENTATION PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire parvenir à la MRC de Beauharnois-Salaberry la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrérages de taxes et les frais, à moins que lesdits arrérages et les frais soient payés au préalable.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague lors de la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes.

**ADOPTÉ**

**19-01-009 COMITÉ AVISEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'ANNÉE 2019**

**ATTENDU** l'existence du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**ATTENDU** que la nomination des membres siégeant à ce comité doit être confirmée par voie de résolution;

**ATTENDU** l'intérêt de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague à siéger à ce comité;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

De désigner madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, représentante de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague au sein du comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2019.

**ADOPTÉ**

**19-01-010 TAXIBUS BEAUHARNOIS-SALABERRY – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE POUR L'ANNÉE 2019**

**ATTENDU** l'intention de la MRC de Beauharnois-Salaberry de poursuivre la mise en service du Taxibus Beauharnois-Salaberry sur les territoires des municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019;

**ATTENDU** que ce projet a pour objectif d'offrir un service de transport de qualité et ajusté aux besoins des usagers en milieu rural, de briser l'isolement des populations rurales en périphérie des centres de services, de contrer l'exode et/ou la migration des jeunes et des aînés en milieu rural vers les milieux urbains, de stimuler l'activité économique de la région par le transport des personnes, de favoriser la persévérance scolaire et de diminuer l'impact environnemental associé au transport;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'adhérer au service Taxibus Beauharnois-Salaberry 2019 sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

De contribuer financièrement au projet et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le versement relatif au coût de ce service.

De collaborer, avec la MRC, à la mise en œuvre dudit projet sur le territoire municipal.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cette adhésion, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**19-01-011 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DE CONDITIONS ET D'AVANTAGES DES EMPLOYÉS (2019-2023) – ADOPTION**

**ATTENDU** qu'en octobre 2014 les membres du conseil ont adopté une Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés, laquelle comporte la structure salariale et les avantages sociaux;

**ATTENDU** que cette Politique a pris fin le 31 décembre 2018;

**ATTENDU** la nécessité de procéder à une révision de ladite Politique;

**ATTENDU** le dépôt aux membres du Conseil de la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés pour les années 2019 à 2023, pour adoption;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

D'adopter la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés (2019-2023), telle que déposée.

Que ladite Politique a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour prendre fin le 31 décembre 2023.

**ADOPTÉ**

**19-01-012 AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARC DERRIÈRE L'ÉGLISE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX**

**ATTENDU** la résolution numéro 18-06-115 octroyant à l'entreprise Aménagement Chartrand un contrat pour la réalisation d'un plan d'aménagement pour le parc situé derrière l'église;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour l'octroi du contrat de réalisation de ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public pour l'octroi du contrat visant la réalisation des travaux d'aménagement du parc situé derrière l'église.

**ADOPTÉ**

**19-01-013 OFFICIALISATION DU NOM D'UN PARC – DEMANDE ADRESSÉE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** le parc situé à l'arrière de l'église, lequel comporte un terrain de pétanque couvert, des modules de jeux ainsi que des aires de repos;

**ATTENDU** que la Société d'histoire de Saint-Louis-de-Gonzague a été approchée afin de proposer une dénomination à ce site;

**ATTENDU** que le nom *Parc du Bosquet* a été proposé,

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite que ce nom soit officialisé par la Commission de toponymie du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

De transmettre la présente demande à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser la proposition de *Parc du Bosquet*.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cette demande, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**19-01-014 PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2019 – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UN POSTE D'OUVRIER (TRAVAUX PUBLICS)**

**ATTENDU** l'existence du Programme Emplois Été Canada 2019;

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité d'embaucher un ouvrier à temps plein pour la période estivale, afin de soutenir les activités du service des travaux publics;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Emplois Été Canada pour l'embauche durant la saison estivale d'un ouvrier au sein du service des travaux publics.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cette demande, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**19-01-015 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 554 968,76 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**19-01-016 DESTRUCTION DE DOCUMENTS D'ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION À LA FIRME LES ESTIMATEURS PROFESSIONNELS LEROUX, BEAUDRY, PICARD ET ASSOCIÉS INC.**

**ATTENDU** la correspondance de la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc., datée du 9 janvier 2019 concernant la gestion des archives;

**ATTENDU** que la firme souhaite retourner à la Municipalité tous les documents qui ne sont plus nécessaires à la conception des rôles d'évaluation (dossiers d'inspection périmés), ou procéder à leur destruction selon la volonté et le plan de conservation des documents de la Municipalité;

**ATTENDU** que la destruction de ces documents nécessite une approbation du conseil municipal, par voie de résolution;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'autoriser Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. à procéder à la destruction des documents qui ne sont plus nécessaires à la conception des rôles d'évaluation, soit les dossiers d'inspection périmés, pour les années 2015 et antérieures.

**ADOPTÉ**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**19-01-017 QUOTE-PART SÛRETÉ DU QUÉBEC – AUTORISATION DE PUISER LES FONDS NÉCESSAIRES À MÊME LE SURPLUS LIBRE**

**ATTENDU** qu'au moment d'établir les prévisions budgétaires 2019, le ministère de la Sécurité publique (MSP) n'avait pas encore transmis à la Municipalité le montant estimé quant à la facturation des services policiers offerts par la Sûreté du Québec (SQ) pour l'année 2019;

**ATTENDU** que la Municipalité avait fixé au budget 2019 un montant de 190 000 \$ pour cette dépense;

**ATTENDU** la correspondance du MSP datée du 18 décembre 2018, confirmant à la Municipalité le montant estimé de la facture des services de la SQ pour 2019, soit de l'ordre de 196 851 \$;

**ATTENDU** qu'une somme de 6 851 \$ est manquante afin de couvrir cette dépense;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

De puiser à même le surplus libre la somme de 6 851 \$ aux fins de défrayer cette dépense.

**ADOPTÉ**

**19-01-018 SYSTÈME D'ALERTE AUX CITOYENS – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE OMNIVIGIL**

**ATTENDU** l'existence du Programme d'aide pour la préparation aux sinistres offerts par le ministère de la Sécurité publique, offrant deux (2) volets ;

**ATTENDU** que le volet 2 de ce programme propose une subvention de l'ordre de 10 000 \$ pour l'acquisition et la mise en place d'un système d'alertes aux citoyens;

**ATTENDU** que la Municipalité participe à ce volet avec le regroupement des municipalités rurales voisines (Sainte-Martine, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Étienne-de-Beauharnois et Saint-Urbain-Premier), lui permettant de bénéficier d'une subvention additionnelle de 2 000 \$;

**ATTENDU** la soumission déposée par l'entreprise Omnivigil pour ce service, au montant de 2 044,60 \$ par an;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, l'entente à intervenir avec l'entreprise Omnivigil pour l'acquisition et la mise en place d'un système d'alertes aux citoyens, selon l'offre déposée et pour une durée de cinq (5) ans.

Que l'acquisition de ce système est toutefois conditionnelle à l'obtention de l'aide financière issue du Programme d'aide pour la préparation aux sinistres, volet 2, aux fins de financer cette dépense.

**ADOPTÉ**

**VARIA**

**MELCC – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles : Subvention 2018**

Une correspondance du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est déposée, signifiant à la Municipalité que la performance de la MRC de Beauharnois-Salaberry en matière de gestion des matières résiduelles générées sur son territoire lui a valu en 2018 une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Une somme de 430 791,43 \$ sera redistribuée aux municipalités, selon les performances.

**19-01-019 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 53.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière